

## RAPPORT MORAL 2017

*« L'UDSM a pour objet, de mettre en œuvre tous moyens propres à améliorer du point de vue psychique et psychologique l'état de santé et les conditions d'existence des personnes résidant ou hébergées dans le département du Val-de-Marne et les départements limitrophes, dans le but de leur permettre d'accéder à une autonomie tant psychologique que sociale, ainsi qu'à une citoyenneté pleine et entière.*

*Pour atteindre ses objectifs, elle œuvre dans les différents champs sanitaire, médico-social et social. »*

Ça, c'est l'article 1<sup>er</sup> de nos futurs Statuts. A vrai dire, si la forme a légèrement changé, l'esprit reste strictement le même que celui de l'article 1<sup>er</sup> des statuts du 19 novembre 1996, toujours en vigueur à ce jour. Mais ça me permet de commencer par la fin en vous rappelant au passage que nous nous vîmes le 5 décembre 2017 pour un CA et une AG consacrés exclusivement à ce Projet, réunions au cours desquels nous en modifiâmes légèrement le texte une ultime fois.

Avouez que le passé simple, ça vous a tout de suite plus d'allure !

Cela dit, Jean-Pierre et moi avons rencontré plusieurs fois au cours de l'année madame Karine MELCHER-VINCKEVLEUGEL, avocate au *Pôle Droit des Associations & de l'Economie Sociale et Solidaire*, du Cabinet d'Avocats FIDAL, et Jean-Pierre l'avait eue plusieurs fois au téléphone.

Je vais faire maintenant un petit saut rapide dans le futur, juste le temps de vous dire que dans un mail daté du 11 juin 2018, Karine nous écrivait : *« Le dossier a été porté au Bureau des Associations du Ministère de l'Intérieur le 1<sup>er</sup> juin. Nous n'aurons sans doute pas de nouvelles avant la rentrée. Je vous tiendrai bien entendu informé. »* Mais elle vient de nous écrire le 20 juin dernier *« Nous avons eu un premier retour encourageant du Bureau des associations. Quand seriez-vous disponible pour que nous puissions nous en entretenir ? »*

Et si la révision de nos Statuts allait finalement demander moins de temps que prévu ?!...

Dans un tout autre registre maintenant, un des évènements marquants de l'année 2017 aura été la Certification V-2014 de nos établissements de santé.

Il s'agissait de la **Visite de Certification V2014** du Secteur 94i01 et du Foyer E-H. Cateland. Nous avons en effet obtenu une Certification intégrée à celle des Hôpitaux Nationaux de Saint Maurice, pour le Secteur 94i02.

Après moult péripéties sur lesquelles je ne reviendrai pas, la plus marquante étant quand même le départ de notre responsable Qualité quelques semaines avant le "Jour J", la Visite des experts de la HAS s'est déroulée comme prévu du 24 au 28 avril 2017.

Madame Gaëlle RIOU-PRADEL a donc dû remplacer au pied levé, Madame Melissa ARNAUD et la Visite s'est plutôt bien passée, dans une ambiance très différente en tout cas de la V-2010, les experts ayant eu cette fois semble-t-il une première impression plutôt bonne, aussi bien du Foyer de post-cure, que des CMP et de l'hôpital de jour du Secteur 94i01.

Il convient ici de souligner que Madame ARNAUD avait bien fait son travail, faisant en sorte que les différentes équipes s'approprient cette démarche de Certification et les PH du Secteur 94i01 en particulier ont totalement joué le jeu. Il faut dire aussi que l'équipe du Foyer CATELAND n'ayant qu'une équipe fort réduite, cela leur a demandé un très très gros travail, la charge de cette

Certification ne reposant finalement que sur un tout petit nombre de professionnels et sur un seul médecin. Merci à toutes et à tous.

Cela étant, nous nous attendions à une recommandation sur la pharmacie, ainsi qu'à une autre sur le dossier patient du Foyer et nous n'avons pas été déçus, si j'ose dire, puisque si nous avons été informés le 16 novembre 2017, que l'UDSM était certifiée ; Nous avons écopé de 2 « obligations d'amélioration ». C'est comme ça que la HAS nomme les cartons rouges qu'elle donne lorsqu'elle n'est pas satisfaite des réponses apportées. Une « pour la thématique "Dossier patient" » et une autre pour le « Management de la prise en charge médicamenteuse », sans oublier une Recommandation d'amélioration (carton jaune) concernant le « Droits des patients », avec nécessité d'ouvrir un compte Qualité supplémentaire dans un délai de 6 mois, indiquant les actions correctives conduites sur les deux obligations d'amélioration !

Cela a été fait depuis lors et très bien fait, par Madame Gaëlle RIOU-PRADEL et Mademoiselle Anaïs COUDRIN, notre nouvelle responsable Qualité, qui a pris ses fonctions le 3 avril dernier.

Nous n'attendons plus que la réponse de la HAS.

Le troisième événement marquant de l'année 2017 aura sans doute été l'ouverture de la Résidence Accueil de Vincennes le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Avec cette Résidence en effet, l'UDSM a déployé un troisième volet de son activité, le volet Social.

Il s'est agi, au départ (il y a une dizaine d'années), d'une demande formulée par l'UNAFAM à la municipalité de Vincennes. Demande à laquelle Monsieur Laurent LAFON, maire de Vincennes, a répondu favorablement en proposant très rapidement un terrain, à la condition expresse que ce soit l'UDSM qui assure la gestion de cette Résidence.

Sollicités, Micheline FEVRE et Jean-Pierre FAYE répondirent immédiatement : "Présents !" et Valophis fit de même pour ce qui concerne la construction d'un petit immeuble de 30 studios, sur le terrain mis à leur disposition par la municipalité de Vincennes, dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Mme Gaëlle RIOU-PRADEL (Directrice à l'époque du Foyer de post-cure et du SAMSAH) s'était parallèlement mise au travail pour rédiger le "Projet Social", clé de voute de l'ensemble du projet, qui, après plusieurs réécritures, presque toutes étant de notre fait, afin de bien "border" les choses, fut validé par la DRIHL.

4 Conventions ont dû finalement être signées :

- Une, de location, avec le Groupe Valophis,
- Une, avec l'Institut Le Val Mandé, dont le SAMSAH assure l'accompagnement des résidents pour lesquels cela s'avèrera être nécessaire, à la demande expresse et non négociable de la Direction de l'Autonomie.
- Une, avec le Centre Hospitalier Les Murets. Le Secteur de psychiatrie adulte 94G01 qui dessert la commune de Vincennes, y étant rattaché.
- une Convention tripartite enfin, entre la Préfecture, le groupe Valophis et l'UDSM, dite "Convention APL".

Cette dernière fut signée finalement fin décembre 2016, après que nous ayons dû négocier pied à pied avec Valophis, afin que diverses parties de la dernière mouture du Projet Social y figurent de manière explicite, ce que la DRIHL a finalement validé sans aucun problème.

Je passe rapidement sur l'alpha et l'oméga du dispositif mis en place pour ce que l'on appelle le "premier peuplement" (Commission d'attribution et signature de divers documents par les Résidents

emménageant dans cette nouvelle structure, qui, il faut le rappeler, tout en étant un logement accompagné est un hébergement durable), mais je tiens à remercier tout particulièrement Monsieur Xavier LEBON, Directeur du Foyer EH-C et du SAMSAH a aussi pris la direction de la Résidence Accueil et Madame le Docteur Samia DERRIDJ, Psychiatre du Foyer EH-C, pour le travail important qu'ils ont fait. Ils ont étudié tous les dossiers pour ne retenir que ceux comportant un dossier de candidature, un rapport social détaillé et un certificat médical précisant l'existence d'un suivi psychiatrique, ainsi qu'un engagement de reprise en cas de nécessité d'hospitalisation.

Une fois leur dossier retenu, les candidats ont été reçus, séparément, par Madame le docteur Samia DERRIDJ, psychiatre chargée d'évaluer la nature de la demande ainsi que la capacité du candidat à mener une vie autonome au plan psychique. Monsieur Xavier LEBON, directeur de la Résidence, ayant de son côté un entretien d'évaluation de ses capacités sociales d'autonomie.

Ce premier peuplement a délibérément été étalé sur 4 mois. Tous les studios sont actuellement occupés et La Résidence Accueil Henri BONNEMAIN, c'est son nom, a été inaugurée officiellement le 14 juin dernier.

Je conclurai sur ce chapitre en disant que nous avons obtenu l'accord écrit de tous les enfants d'Henri BONNEMAIN (il en a eu 8 et 24 petits enfants), Président de l'UDSM de 1971 à 1990, pour que nous puissions donner son nom à cette Résidence.

Le quatrième événement marquant de l'année 2017 aura été à mon sens la négociation relative au Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens, le CPOM comme on dit, pour nos établissements médico-sociaux (CSAPA non compris, pour des raisons qui m'échappent)

Je tiens à préciser qu'en dépit de son nom, le CPOM n'a rien à voir avec un quelconque fruit défendu, bien qu'il soit d'une certaine manière suspendu à l'arbre de la connaissance des effets produits par l'allocation budgétaire de nos financeurs, sur le fonctionnement des établissements et services médico-sociaux que nous gérons.

C'est notre Directeur Général, Monsieur Jean-Pierre FAYE et ses Adjointes, Mesdames Emilie FABRE, Fabienne NICOLAS et Gaëlle RIOU-PRADEL, qui menèrent rondement ces négociations tout au long de l'année 2017, avec l'ARS. Et notre CPOM a finalement été signé le 5 février 2018, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier.

Pour aller à l'essentiel je dirais simplement que le CPOM fixe un objectif sur 5 ans et engage certes l'UDSM, mais il engage aussi l'ARS. C'est une modernisation des règles budgétaires visant à la simplification du mode de gestion financière.

S'agissant maintenant des projets immobiliers réalisés ou en cours de réalisation en 2017 :

- Le nouveau CMP de Nogent, qui regroupe donc maintenant l'équipe de Nogent et celle du Perreux dans les mêmes locaux. Il a ouvert ses portes au cours de l'été 2017. C'est une réalisation de notre architecte maison, Monsieur Bruno MENOUE.
- Le CMPP de l'Haÿ-les-Roses : Les travaux ont pris un peu de retard et la livraison des locaux bruts de béton a été repoussée à mars 2018. Le CMPP ne sera donc opérationnel qu'au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, le temps nécessaire pour procéder à son aménagement intérieur (Il était initialement prévu qu'il ouvre ses portes au début de l'été 2018).
- L'annexe de l'EMP, dite annexe Boutrais. Il s'agit en fait de la reconstruction du bâtiment qui abritait le gymnase, le service de suite et deux salles de psychomotricité. Ce projet permettra de

rapatrier par ailleurs le SESSAD situé à Nogent. Les travaux entamés durant la fermeture des vacances d'été 2016 ont une incidence non négligeable sur la vie de l'EMP. La réouverture est prévue pour l'été 2019. Ce sera aussi une réalisation de Bruno MENOUE.

Quelques mots sur les 2 secteurs infanto juvéniles.

- Nous avons rencontré 2 fois en 2017, Madame Aurore LATOURNERIE (Directrice des Affaires Générales et de la Coopération du CHIC), accompagnée de Madame le Docteur Catherine DELMAS (Psychiatre responsable du Secteur 94i01) et de Madame Chantal HEVIN (Cadre supérieure de Santé) en vue de la réactualisation de notre Convention avec le CHIC. Je trouve que ça prend beaucoup de temps et avoue ne pas très bien en comprendre les raisons, mais la nouvelle Convention n'est toujours pas signée à l'heure qu'il est. J'imagine qu'elle devrait pouvoir l'être en 2018.

- Nous avons rencontré 3 fois en 2017, Monsieur le Docteur Ignacio GARCIA-ORAD (Chef du Pôle 94i02/CCASA) avec son Cadre Supérieur de Pôle, Monsieur Xavier CHAILLOU, pour des Comités de suivi tels qu'ils sont prévus dans la Convention passée avec les Hôpitaux Nationaux de Saint-Maurice.

Nous avons eu par ailleurs 2 rendez-vous avec la municipalité de Fontenay, afin de leur demander de nous aider à trouver des locaux offrant un accueil de meilleure qualité et répondant aux normes de sécurité, locaux susceptibles d'accueillir le CMP de Fontenay. Pour l'instant sans succès. Affaire à suivre donc.

Enfin, dans un tout autre ordre d'idée, nous avons rencontré le 4 décembre 2017, Monsieur Samuel BOTTARO de la *Société EQR Management* (qui a depuis rejoint le groupe *Mazars*). Si vous vous en souvenez, c'est lui et son équipe qui nous avait accompagnés pour l'Evaluation interne.

Nous lui avons demandé de nous aider à mettre en forme la réactualisation du Projet Stratégique Associatif. C'est déjà leur équipe qui nous avait aidés à formaliser le Projet Stratégique Associatif 2011-2015.

Tous les établissements seront bien sûr consultés, ainsi que les Directeurs des 2 établissements hospitaliers avec lesquels nous cogérons les 2 Secteurs infanto-juvéniles et la Délégation Départementale de l'ARS.

Ce Projet devrait pouvoir être finalisé pour fin 2018.

Mais je ne voudrais pas conclure ce Rapport Moral sans parler de Monsieur Jacky LEPECQ, notre Chef maison ! Comme vous le savez, l'année 2016 avait été marquée par la réorganisation complète des services de restauration de l'UDSM et Jacky, cordon bleu émérite, connu et fort apprécié pour la qualité des prestations qu'il fournissait déjà à l'EMP et à l'EMPro, a pris la responsabilité de l'ensemble du service restauration de l'UDSM. Je passe sur les détails, mais 2017 a confirmé si besoin était aussi bien ses talents de cuisinier que de manager. C'est une vraie réussite et je tenais à l'en remercier car il s'agissait d'un véritable défi et qu'il a su le relever avec brio.

Merci à toutes et à tous.

Docteur Bernard MARTIN  
*Psychiatre honoraire*  
Président de l'UDSM